

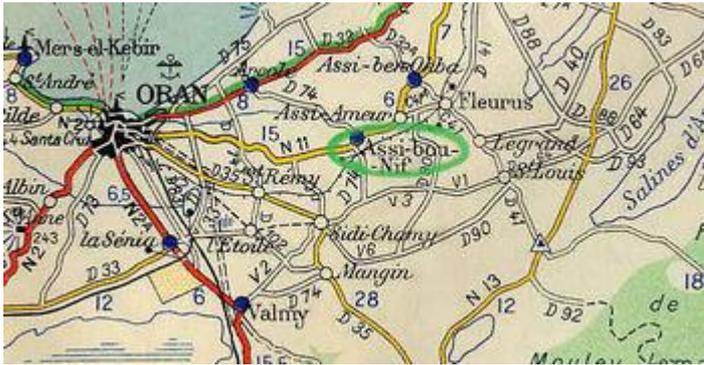
« **NON** au 19 Mars »

VOICI quelques articles de presse ou de contributeurs retenus à votre attention :

1/ La ville de ASSI-BOU-NIF devenue HASSI-BOUNIF à l'indépendance

Le village est situé à une quinzaine de kilomètres sur la route qui mène à Mostaganem et ses immenses plages de sable fin, en passant par l'incontournable Arzew. Il est distant de 20 km de la ville d'Oran.

Le plan du village n'est pas très compliqué, c'est un parallélogramme rectangle organisé en six rues : deux groupes de trois rues parallèles, perpendiculaires aux trois autres. Le fossé qui entourait autrefois le village a presque disparu. Dès que nous pénétrons dans la rue principale bordée de poivriers, nous ne ressentons aucune impression particulière. Tout respire l'aisance et la propreté. Les maisons sont basses ; une dizaine seulement possèdent un étage. Les rues sont larges, propres tout comme le sont les autres villages d'Algérie.



Le nom du village pourrait venir de l'arabe algérien « hassi » (puits), « nif » (nez) et « bou » « abou » « père de », « qui tient la qualité de », « qui possède ». Ainsi Hassi Bounif pourrait signifier « puits du père nez »

Contexte :

Avant 1848, la colonisation était assez peu avancée dans les environs d'Oran. Les seuls centres créés étaient MISSERGHIN, LA SENIA, VALMY, SIDI-CHAMI et SAINTE LEONIE. Il existait, il est vrai, un vaste projet mis au point en 1846 par le général de Lamoricière, pour ce qu'il appelait son Triangle de colonisation. Ce triangle, qui avait ses sommets à ORAN, MOSTAGANEM et MASCARA, représentait une étendue de 80.000 hectares où le Général envisageait de fonder une vingtaine de nouveaux villages. Mais Louis-Philippe ne se préoccupa guère de peupler l'Algérie.

En revanche, la Seconde République, dès ses débuts, remis la colonisation à la mode. Lamoricière en effet était devenu Ministre de la guerre. A côté de lui, Cavaignac revenu depuis peu du Sud oranais, et d'autres membres du gouvernement, en particulier Lamartine, étaient des colonialistes convaincus. Il y a lieu de préciser que le nouveau régime avait à résoudre sans tarder la crise économique qui ne cessait de s'aggraver en France depuis des années. Les progrès de l'industrie avaient attiré dans les grandes villes, surtout à Paris, et au détriment des campagnes, une population très nombreuse que guettaient le chômage et toutes ses conséquences.

L'Algérie semblait un terrain tout trouvé. On sait comment la fermeture soudaine des Ateliers Nationaux provoqua l'insurrection de Juin, et comment 11.000 prisonniers furent cueillis par la troupe. De 3 à 4.000 furent aussitôt déportés en Afrique et envoyés au pénitencier de Lambèse.

Mais il n'y a aucun rapport entre ces condamnés politiques des journées révolutionnaires et les ouvriers parisiens à qui le gouvernement fit appel, trois mois plus tard, après le décret du 19 Septembre. Un crédit de 50 millions, disait ce décret, est ouvert au Ministère de la guerre, pour être spécialement appliqué à l'établissement des colonies agricoles en Algérie. Un arrêté signé de Lamoricière, intervint le 27 Septembre, pour signifier aux ouvriers parisiens les conditions auxquelles ils devaient satisfaire, pour être admis dans ces colonies ; adresser une demande à la Mairie de leur arrondissement, avoir moins de 60 ans, obtenir un certificat de bonne moralité et d'aptitude physique. Après quoi les futurs colons seraient transportés aux frais de l'Etat. A leur arrivée en Algérie, ils recevraient à titre gratuit des habitations, des lots de terre de 2 à 10 ha, et durant les 3 premières années, toutes les subventions nécessaires à leur établissement. A l'expiration de ce délai, maisons et terres deviendraient leur propriété.

Les demandes affluèrent, non seulement de la part des chômeurs dans le besoin, mais encore d'ouvriers qui avaient jusque là gagné convenablement leur vie. Tous ces volontaires de la colonisation étaient surtout séduits par l'attraction du contrat qui leur faisait espérer trois choses précieuses entre toutes :

- La propriété,
- L'indépendance,
- La fortune.

Le chiffre des colons, fixé d'abord à 12.000, fut porté à 15.500. En fait les convois qui se succédèrent jusqu'en 1850, transportèrent en Algérie environ 20.000 personnes. Dans la répartition des colonies qu'on allait fonder dans les trois provinces d'Algérie, celle d'Oran était de beaucoup la mieux partagée. Elle devait cette faveur à Lamoricière qui n'avait eu qu'à reprendre dans les cartons du Ministère de la guerre, le projet de colonisation adressé par lui à son prédécesseur. C'est ainsi qu'entre Oran et Mostaganem on allait échelonner : Assi-Ameur, Assi ben Okba, Assi ben Péréah, **Assi bou Nif**, Saint Louis, Fleurus et Mangin ; plus près de la mer : Saint-Cloud, Kléber, Saint-Leu, Damesme, Moulay Magoum, Meffessour et le Vieil Arzew ; enfin autour de Mostaganem : Aboukir, Rivoli, Karouba, Tounin, Aïn Nouissy, Aïn Tédélès et Souk el Mitou.

Présence française 1830 – 1962 : Les fondateurs d'ASSI BOU NIF

Le premier convoi d'émigrants partit de Paris, en grande pompe, au début d'octobre 1848. Les autorités civiles, militaires et religieuses étaient sur les quais de la Seine, parmi la foule enthousiaste. Lamoricière harangua les futurs colons et l'Archevêque les bénit.

Les départs se succédèrent rapidement jusqu'à la fin de l'année, avec le même cérémonial ; les convois s'ébranlaient aux accents de la Marseillaise et du Chant des Girondins, lequel subissait de temps à autre des variantes comme celle-ci : - Nourris par la Patrie, C'est le sort le plus beau... Le Gouvernement avait fait aménager spécialement des bateaux plats de 30 m sur 6, qui empruntaient la Seine, les canaux de Briare, de la Loire et du Centre, puis la Saône et le Rhône, presque toujours au pas lent des chevaux de halage.

A Marseille, on s'embarquait enfin sur quelque frégate, peu pressé d'arriver à destination. Pendant que les émigrants voguaient vers l'Algérie, les officiers chargés d'organiser les colonies agricoles, employaient les soldats aux travaux les plus urgents. C'est ainsi qu'Assi-bou-Nif voyait le jour, par les soins du lieutenant Oudard, Directeur Adjoint, placé sous les ordres du capitaine Millerou, Directeur de la colonie de Saint- Louis.

L'Administration, pour choisir l'emplacement des villages, avait cherché à résoudre en premier lieu la question de l'eau potable. Tous les nouveaux centres autour d'Oran avaient été placés auprès d'anciens puits, ou hassi, dont les noms indigènes ont du reste été souvent gardés sans changement : c'est le cas d'Hassi-bou-Nif. Située à 15 kilomètres environ d'Oran, à cheval sur la route d'Oran à Mostaganem, la nouvelle colonie n'existait encore qu'à l'état embryonnaire, lorsque le premier contingent de colons y arriva, le 28 décembre 1848.

Les soldats logeaient sous la tente, à proximité de l'emplacement réservé au village lui-même qu'ils avaient mission d'aménager, et où 54 familles venues majoritairement du Pas-de-Calais, de la Marne, de la Drome et du Doubs allaient s'installer.

Le plan était des plus simples : rectangle limité par des boulevards qui attendaient des arbres, rues coupées à angles droits, au centre la place destinée à recevoir l'église et la mairie.

Le tout était fortifié, c'est-à-dire entouré de fossés, surmontés eux-mêmes d'un talus extérieur.

Aucune maison n'était encore construite. Les colons furent logés provisoirement dans des baraques ou sous la tente, dans la suite, la tâche assignée à l'Armée devait rester multiple : creuser les puits, construire les habitations, participer au besoin aux divers travaux des champs ; sans parler du rôle de surveillance et de protection assuré par les patrouilles.

Des colons venus d'un peu partout

La France n'avait pas cessé de recruter des colons, et de nouveaux convois continuaient d'amener des émigrants qui se dispersaient dans les différentes colonies. Assi-bou-Nif n'en reçut que quelques-uns en 1849, mais davantage en 1850 et durant les premiers mois de 1851. Les premiers registres de mariage et de décès, à défaut de tout autre document, indiquent que les premiers colons étaient originaires de :

- Saint-Claude,
- Besançon,
- Aoste,
- Clermont-Ferrand,
- des départements du Tarn, de la Marne, de la Nièvre, de la Drôme, * du Pas-de-Calais.

La population est donc très mêlée; le dernier survivant des premiers pionniers, monsieur Eléonore Guyonnet, est décédé au cours du mois de janvier 1909.

Dès 1850, les noms alsaciens devinrent très nombreux: Heinrich, Kasper, Guckert, Roth, Schaeffner, Holzscherer, Küss, Kriss, Fritz. Cette population d'Alsaciens, vivant en groupe, sans trop se mêler au reste des habitants, eut tendance à faire bande à part. Quoiqu'il en soit, à Assi-Bou-Nif comme à Assi-Ameur, leurs maisons sont groupées dans un quartier qui leur appartient.

Chaque colon, disait l'arrêté du 27 septembre 1848, recevra une habitation que l'État fera construire dans le plus bref délai possible et qui satisfera strictement aux besoins de l'exploitation agricole.

Dès les premiers mois de 1849, la construction des maisons de colonie se poursuit activement à Assi-bou-Nif, par les soins des soldats. En raison des difficultés que présente le défrichement, les lots de culture ont été divisés en trois zones : Lots de jardins, de 20 ares chacun, autour du village, lots de 2^{ème} zone, de chacun 2 hectares, à défricher immédiatement, lots de 3^{ème} zone, qui seront distribués et défrichés plus tard.

Les colons s'occupèrent d'abord des jardins. A la fin de l'année 1849, le Directeur compte 54 jardins défrichés, dont 21 entièrement et les autres au moins en partie ; pour l'époque des semailles, ajoute-t-il, il y aura, sans compter les jardins, 10 hectares de prêts.

L'église :

Les édifices publics sont construits en 1849 sont également des maisons de colonies : L'une sert de Mairie, l'autre d'Eglise, une troisième de dépôt de ravitaillement.

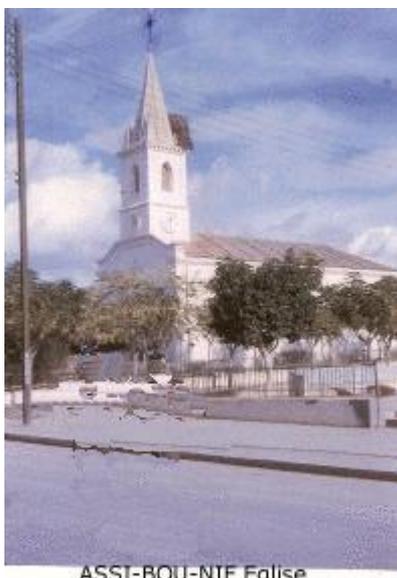
Au mois de février 1853, l'abbé Joseph Desbois, précédemment curé de Fleurus, était appelé à fonder la paroisse d'Assi-bou-Nif. La maison qui, de 1849 à 1852, avait été habitée par le Directeur militaire de la colonie, devint presbytère ; elle le restera jusqu'à la décolonisation. Dans le premier acte de baptême, il s'intitule "Curé de l'Eglise St-Dominique". On ignore quelle autorité a donné ce nom de saint patron. Sur trois baptêmes et un mariage de cette première année, deux baptêmes et le mariage sont signés par le Frère Le Baillou.

A Joseph DESBOIS succédèrent Lefranc de 1870 à 1872, Lacroix 1872-1876 nommé par ordonnance de Monseigneur Callot, premier évêque d'Oran.

La nouvelle église

J.B. Cubizolles en prit la succession le 8 juin 1889, à son initiative la future église fut construite sur le même emplacement que la précédente. La première pierre (un gros bloc qui se trouve à l'angle gauche de la façade, au ras du sol) a été posée le 23 février 1896. Le gros œuvre fut achevé en août de la même année. La bénédiction et l'inauguration eurent lieu pour la fête de Saint-Dominique, sous la présidence de Mgr Lafuma – vicaire général.

L'édifice, sacristie comprise, couvre un rectangle de 19 mètres sur 8 ; l'ensemble, et particulièrement la façade, sont de bon goût. Cette nouvelle église d'Assi-Bou-Nif paraît coquette extérieurement ; les arbres l'entourent d'une ceinture de verdure qui masque son aspect légèrement massif et écrasé. Les fenêtres, au nombre de dix, sont en ogive et ornées de vitraux. Les murs peints à l'huile sans tons criards, le maître-autel ainsi que les fonds baptismaux sont en marbre blanc et le monumental confessionnal lui donnent un air de gentillesse. Tout laisse clairement apparaître qu'un homme de goût a présidé à son ornementation. Une horloge se trouve dans le clocher qui culmine à 25 mètres et trois cadrans garnissent trois des faces.



ASSI-BOU-NIF Eglise

L'église, elle-même, sacristie comprise couvre un rectangle de 19x8 extérieurement. L'unique cloche monté dans la flèche pèse 85 kg et sert à deux fins :

- Elle sonne les heures, réglant ainsi depuis des années pour les paisibles habitants d'Assi-bou-Nif, le temps du travail et du repos.
- Elle s'ébranle aussi pour les événements heureux ou tristes de la vie du village, des baptêmes aux trépas et sa voix qui se répandait sur Assi-bou-Nif évoquait pour la génération vivante, avec le souvenir des fondateurs disparus, toutes les leçons d'un passé riche en promesses d'avenir.

Ses prénoms sont : Anna, Maria, Charitas et a pour parrains deux Oranais : Monsieur et madame Geneste ; cette cloche fût achetée par souscription publique par monsieur Gilloux. L'ancienne cloche, hors d'usage, a été revendue au fondeur. Elle était pourtant précieuse puisque depuis 1854 elle avait été le témoin heureux ou attristé de la vie d'Assi-Bou-Nif. Son parrain était également un Oranais – monsieur Viala de Sorbier – architecte des bâtiments civils, et sa marraine, une des premières venues au village qu'elle n'avait jamais quitté, madame veuve Michel Schaeffner.

Le presbytère est assez loin de l'église, dans la rue de Ben Okba. Il est spacieux, un jardin est attenant. Il y a un puits et une pompe. De 1848 à 1852 le presbytère fut habité par le lieutenant directeur de la colonie agricole. A son départ, l'abbé Dubois prit sa place, elle a été conservée.

J.B. Cubizolles fut remplacé en 1900 par G. Blanc qui venait d'Ain-Tédelès. Il se retira dans ses terres de Saint-Michel de Llottes (Pyrénées Orientales) le 1er octobre 1907. Lorsque P. Fabre prend possession du poste, la Loi de Séparation des Églises et de l'État était promulguée en Algérie depuis trois jours. Les inventaires prévus par la loi ont été faits le 24 juin 1908. Depuis le 1er janvier 1909 le presbytère, propriété de la commune, a été loué par le curé à raison de 10 francs par mois. Les biens de la Fabrique sont mis sous séquestre; le dernier culte organisé produisit la première année 575 francs.



[L'école]

Les édifices publics sont construits en 1849 sont également des maisons de colonies : L'une sert de Mairie et l'autre de dépôt de ravitaillement.

Un local est réservé pour l'**Ecole** ; en attendant l'arrivée d'un personnel enseignant les enfants sont confiés à une dame du village, Madame PRITZ qui *n'a pas de diplômes mais toutes capacités, une grande moralité et des principes religieux.*

En 1850, 26 familles vont déjà abandonnées. Elles seront remplacées la même année et l'année suivante par des familles majoritairement Alsaciennes.

Un rapport du 27 Mars 1850 signale que les colons ont tous grande crainte de voir arriver les chaleurs sans que leurs maisons soient carrelées, en raison *des puces et autres insectes qui pullulent dans la terre et se développent avec une rapidité effarante.*

On a semé 21 hectares en orge, 3 hectares en froment et 13 kilos de graines potagères dans les lots de la 1^{ère} zone.

En 1851, on a défriché 160 hectares, dont 94 sont semés en orge et 58 en blé. En 1852, sur 188 hectares défrichés, 169 sont cultivés : 60 en blé, 107 en orge, 1 en pommes de terre, 1 en plantes potagères.

L'arrivée de colons espagnols

Après 1851, par suite des départs et de quelques déchéances, il y eut à Assi-bou-Nif des concessions vacantes. D'autre part, l'étendue des terres à concéder fut accrue par l'annexion de 400 hectares de Sidi-Ali ; il y eut donc place pour de nouveaux colons qui vinrent les uns après les autres, à différentes dates, compléter le peuplement d'Assi-bou-Nif. L'on vit à cette époque affluer d'Oranie, du Maroc et d'Espagne de nombreux émigrants espagnols ; la majorité d'entre eux étaient ouvriers agricole et apportèrent par leur savoir, leur courage et leur endurance dans ce climat hostile auquel ils étaient beaucoup plus habitués que la majorité des colons et apportèrent donc un essor non négligeable à l'agriculture. Une liste de 1855 donne les noms de 19 colons qui ont, à cette époque, reçu leur titre définitif, et de 30 autres qui sont en instance de le recevoir. Bientôt après commencèrent les transactions. Certains vendirent leurs concessions, d'autres au contraire agrandirent leurs propriétés.

Tout le monde est d'accord aujourd'hui pour reconnaître que l'étendue des concessions primitives fut ridiculement insuffisante. Il en est résulté que les ouvriers de la première heure n'ont pas toujours récolté le bénéfice de leurs efforts. Ceux qui sont venus après eux et qui ne furent certes pas non plus sans mérite, ont eu généralement un meilleur départ et obtenu des résultats plus heureux.

Du maraîchage au coton

Sans parler des cultures maraîchères, qui occupèrent au moins les jardins autour du village, les terres défrichées furent dès le début consacrées surtout aux céréales. A cette époque cependant, les plantes industrielles, tabac et coton en particulier, sont fortement recommandées par le Gouvernement ; mais on n'en fit jamais à Assi-bou-Nif que de timides essais. En 1851, le Directeur, eu égard aux chances de bonne culture du coton, passe une commande pour semer 10 hectares ; il est vrai qu'il parle aussitôt de réduire cette étendue de moitié, si l'on peut obtenir plutôt des semences de pommes de terre.

En 1852, Assi-Bou-Nif dénombre 25 maisons de 4 pièces, 9 maisons de 2 pièces, 27 boeufs, 4 chevaux, 2 mulets, 22 charrues et 7 charrettes. Le territoire de concession augmente lui de 400 ha.

Le 18 juin, les militaires transmettent le pouvoir aux autorités civiles, et le premier maire sera Maurice BOULME. Initialement rattaché au cercle d'Oran, Assi-Bou-Nif fait ensuite partie du district d'Arzew.

En 1855, on compte 195 hectares de blé tendre qui produisent 567 hectolitres, 12 hectares de blé dur et 27 hectolitres, 11 hectares d'orge et 61 hectolitres.

On pense aussi aux arbres, 118 ont été plantés durant les six premiers mois. Avant la fin de 1849, ce sont 80 mûriers que l'Administration fait planter sur la route d'Oran, et 38 autres qui le sont par les colons ; on a de plus distribué 27 boutures de vigne par famille. En 1855, la place du village est entièrement plantée d'arbres, ainsi que les rues principales : on compte 300 sujets dans l'ensemble de la colonie.

En 1855, les cultures industrielles se résument à 6 ares de garance. En 1859, quelques colons seulement plantent du tabac et du coton et obtiennent des résultats satisfaisants. En 1861, un seul colon s'occupe de culture industrielle (celle du tabac), mais sur une étendue de terrain presque insignifiante.

Les responsables se succèdent...

Le lieutenant Oudard, qui avait présidé à l'installation des colons, fut remplacé en 1850, comme directeur-adjoint sous les ordres du Directeur résidant à Saint-Louis, par le lieutenant Richou du 12^{ème} Léger. Celui-ci eut comme successeur, en 1851, Charles Tanchou lieutenant au 1er Etranger, promu cette fois Directeur, faisant fonction d'officier d'Etat civil et chargé d'Assi-Ameur comme annexe.

C'est le lieutenant Tanchou qui inaugura le registre des naissances, mariages et décès d'Assi-bou-Nif, jusque-là inscrits à Saint-Louis. Pour l'administration du village, il était assisté d'une commission consultative, dont les membres étaient choisis parmi les colons et élus par eux. Mais ce régime militaire était tout provisoire. La transmission des pouvoirs à l'autorité civile fut ordonnée par arrêté du Gouverneur Général Randon le 18 juin 1852, et devait être opérée avant le 31 décembre de la même année. Le premier Maire choisi en 1852 parmi les colons fut Maurice Boulmé, qui ne resta que peu de temps en fonction et eut comme successeur Pierre Fritz.

L'un et l'autre ne furent du reste que des fonctionnaires chargés d'exécuter des ordres. Assi-bou-Nif, d'abord rattaché au cercle d'Oran, fit ensuite partie du district d'Arzew jusqu'en 1856.

Et les communes se multiplient

A cette époque, Napoléon III songeait à multiplier les communes algériennes, dans le but d'accroître les ressources des localités, d'y stimuler le zèle des populations et l'activité des administrations locales. Parmi les 28 nouvelles communes instituées par Décret Impérial du 31 décembre 1856, figurait Fleurus dont Assi-bou-Nif devenait une annexe. Le Maire et le Conseil Municipal siégeaient à Fleurus et Pierre Fritz en faisait partie à titre d'adjoint pour Assi-bou-Nif. Cette situation se prolongea jusqu'au 22 septembre 1870, date à laquelle Assi-bou-Nif fut à son tour érigé en commune de plein exercice. Après la fondation de fait, la fondation d'Assi-bou-Nif reçut sa sanction officielle par un décret du 11 février 1851 ainsi conçu :

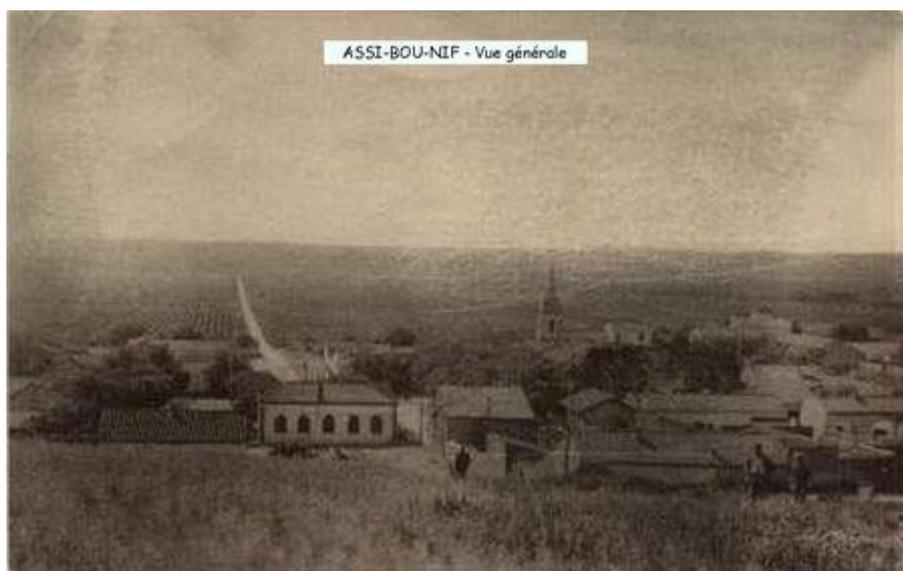
- • Art.1er – la colonie agricole créée en vertu du décret de l'Assemblée Nationale du 19 septembre 1848, à 4 kilomètres Ouest de Fleurus, prendra le nom d'Assi-bou-Nif.
- • Art.2 – Un terrain agricole de 1.078 hectares est affecté à ce centre de population.

En fait la colonie d'Assi-bou-Nif, avec son annexe Assi-Ameur, s'étendit sur 2.486 hectares dont 1.446 pour Assi-bou-Nif et 1.040 pour Assi-Ameur. Une nouvelle modification intervint lorsqu'Assi-bou-Nif passa en territoire civil et devint section de la commune de Fleurus ; son territoire fut alors ramené à 1.314 hectares. Enfin devenu commune de plein exercice, Assi-bou-Nif put prétendre à un peu plus de développement, bien que les centres créés dans la région d'Oran soient trop voisins les uns des autres, pour atteindre l'extension accordée généralement aux communes sur les autres points d'Oranie. « La superficie totale de la commune d'Assi-bou-Nif, écrivait-on vers 1910, est de 2.048 hectares. Les communes d'Arcole et de Sidi-Chami servent de limite au Nord-Ouest et au sud-est, celle d'Assi-Ameur à l'Est. Le communal de 500 hectares a été acheté par la commune à l'Etat ; 100 hectares ont été défrichés en 1906 et loués pour 18 ans aux propriétaires ».

Voilà la première étape de l'histoire d'Assi Bou Nif, étape militaire et héroïque. C'est le moment où la brousse recule devant la pioche du colon. Lentisques et palmiers sont dirigés sur Oran, sur des chars à boeufs, par des chemins difficiles et pas toujours sûrs. Derrière chaque buisson on a peur de voir surgir le fusil d'un voleur. Remarquons en passant que Mangin et Assi Ameur dépendaient d'Assi Bou Nif au point de vue civil. Plusieurs actes en font foi.

Napoléon III en Algérie

En 1865, l'Empereur Napoléon III effectue un grand voyage en Algérie qui l'amène à visiter un certain nombre de villages tant dans l'Algérois, que dans l'Oranais et le Constantinois. Le 20 Mai 1865, le Souverain quittait Oran pour se rendre à Mostaganem ; sa première halte fût pour Assi-Bou-Nif. Puis, le cortège poursuivant sa route vers Mostaganem passa à Saint-Cloud et fit une seconde halte à Sainte-Léonie village peuplé de nombreux Allemands ; ces derniers firent un accueil triomphal au Souverain « en brandissant des drapeaux allemands ».



Démographie :

La population d'origine purement française a commencé à progresser lentement à partir de 1855; les statistiques comptent désormais, parmi les Européens, une importante fraction d'origine espagnole. Malgré cet apport intéressant, la population musulmane croît plus rapidement à chaque recensement

<u>Années</u>	<u>Européens</u>	<u>Indigènes</u>
1849	130	0
1906	408*	153 *dont 167 ressortissantes Espagnols et Marocains
1926	269	352
1958		2 005

Le Directeur de la colonie avait sous ses ordres, non seulement les soldats, mais les colons soumis eux aussi au régime militaire.

Chaque soir, le clairon sonnait l'extinction des feux. Dès les premiers jours, tous les hommes durent être présents, matin et soir, à l'appel du travail.

Parmi les réalisations les plus remarquables citons : la magnifique salle des fêtes, inaugurée en 1938, réalisée par la dynamique municipalité de l'époque à la tête de laquelle se trouvait monsieur Pellissier le dernier Maire élu (1962) disparu depuis, et Mr Pinazo son adjoint, les terrains de sport et les boudodromes où se sont tant de fois mêlés les jeunes et moins jeunes des deux communautés.

Il faut aujourd'hui un certain effort d'imagination pour se représenter les environs d'ASSI-BOU-NIF tels que les virent les premiers colons : *La terre, écrivit le directeur en 1849, est entièrement couverte de lentisques et de palmiers. Le lentisque est la plante la plus répandue sur les terrains de la localité, il y forme des taillis très fourrés. Aussi le travail du défrichage y est très pénible et s'effectue-t-il que lentement. Par compensation, les colons ont beaucoup de bois dont ils peuvent tirer bon parti.* Les moyens de transport de la colonie sont mis à leur disposition pour aller vendre le bois à Oran. Il est vrai qu'en Mars 1850, *les routes qui relient le village aux autres centres de population sont toutes débroussaillées, ils ne restent plus qu'à les défricher et les empierrer...* La route d'Oran est la première à aménager.



[Le Monument aux Morts]

ET si vous souhaitez en savoir plus sur ASSI-BOU-NIF, cliquez SVP, au choix, sur l'un de ces liens :

<http://encyclopedie-afn.org/Accueil>

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1898_num_7_31_18092

<http://www.histoire-genealogie.com/spip.php?article1243>

2/ Qui parle d'honnêteté sur le massacre à Oran en 1962 ? (Auteur JP LLEDO)

http://www.huffingtonpost.fr/jean-pierre-lledo/massacre-oran-1962-algerie_b_4354462.html?utm_hp_ref=france

Ce billet est une réponse à [la tribune de Benjamin Stora et Gilles Manceron](#), qui revenait sur le premier texte de Jean-Pierre Lledo à ce sujet et [disponible ici](#).

Si le scrupule est ce qui différencie les historiens des idéologues, **Stora et Manceron font assurément partie de la seconde catégorie**. Leur dernier texte fait étalage de plusieurs formes de manipulation indignes d'historiens. Et pour m'en tenir aux seules mises en cause de ma personne, en voici de multiples preuves.

1 - "Le cinéaste documentariste Jean-Pierre Lledo a lancé le 5 novembre 2013 sur le site du Huffington Post une pétition internationale intitulée "5 Juillet 1962 à Oran, Algérie" "

Deux mensonges dès la première phrase. J'avais pourtant donné toutes les informations dans mon billet. Il indiquait que je n'en étais qu'un des **co-auteurs**. Et dans le site de la pétition, également communiqué, on pouvait lire que la pétition a été écrite le 5 Juillet 2013. Ces deux mensonges ont une fonction: amalgamer une pétition émanant d'un collectif, avec mon propre article. **Or l'amalgame est l'un des principaux procédés de tous les commissaires politiques de la pensée**.

2 - Dès la première phrase le lecteur apprend que je suis "cinéaste documentariste"

Mais bizarrement ces historiens occultent le seul film réalisé à ce jour sur le massacre **du 5 Juillet 1962 à Oran**, le mien: "Algérie, histoires à ne pas dire". Les 40 minutes de la quatrième et dernière partie de mon dernier film raconte précisément ce que fut cette journée et les suivantes, dans un quartier d'Oran, La Marine. Et les **protagonistes sont tous Algériens d'origine arabo-musulmane. Tous des témoins actifs ou passifs**.

Occultation doublement problématique, puisqu'ils m'opposent un film qui témoigne d'une agression contre une famille juive, qui n'a eu lieu ni à Oran, ni ce jour-là. Pourquoi citer alors un film qui ne peut être un contre-témoignage. C'est une "enquête honnête et scrupuleuse", précisent-ils. Sous-entendent-ils que mon film serait malhonnête et faussaire? Je ne sais comment caractériser cette forme subtile de rhétorique qui consiste à diffamer en occultant l'objet même du "délit". Mais elle n'est ni "honnête (ni) scrupuleuse".

Si mon film est tel que Stora et Manceron le laissent entendre, pourquoi alors ce dernier **a-t-il soutenu mon film durant l'année 2008**, au nom de la Ligue des Droits de l'homme, m'accompagnant dans de nombreux débats en France? Pourquoi encore ces derniers jours a-t-il tenu à m'écrire ceci: "J'ai soutenu *Algérie histoires à ne pas dire*, je ne le regrette pas et je continue à le soutenir, car c'est un beau film et je ne peux pas revoir la séquence finale sans **avoir les larmes aux yeux**". **Schizophrénie?**

La cinéaste **Hélène Cohen**, que je ne connais même pas, a cru bon de se solidariser d'une telle accusation. Au nom de quoi, je n'en sais rien. Moi, si ma famille avait disparu, puisque tel est semble-t-il le sujet de son film, j'aurais exigé de ces historiens qu'ils signalent qu'entre le 19 Mars 1962 (cessez-le-feu signé à Evian) et le 5 Juillet 1962, il y eut des milliers de disparus juifs et chrétiens, sur l'ensemble du territoire algérien, preuve que le FLN et l'ALN avaient opté pour une nouvelle forme de guerre afin de ne pas paraître remettre en cause ce soit disant "cessez-le-feu"...

S'agissant du massacre du 5 Juillet 1962 à Oran, des historiens dignes de ce nom, loin d'occulter mon film, n'auraient-ils pas dû au contraire le prendre en compte, puisque c'est le seul document existant où l'on peut voir des acteurs de cette journée témoigner? Plus, n'auraient-ils pas dû, sans même crier à la censure, au moins s'étonner qu'un tel document inédit n'ait jamais été programmé, à ce jour, par aucune chaîne de TV française? Y compris durant l'année du 60ème anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie et de son indépendance en 2012, année durant laquelle au moins une centaine de programmes divers relatifs à cette guerre ont été produits et diffusés?

Mais comment ceux qui parrainent en France une historiographie plus vouée à substituer aux mythes coloniaux d'autres mythes anticoloniaux, en auraient-ils pu être capables?

"Algérie, histoires à ne pas dire" fut en Février 2008, je le signale, présenté en avant-première par le Directeur de la Cinémathèque française, Serge Toubiana et salué par toute la presse française de cinéma, le Monde lui accordant même un troisième de page.

Les cosignataires, essentiellement algériens, n'auraient-ils pas dû de leur côté en profiter pour s'élever contre l'interdiction de ce film en Algérie depuis 2007, pays coproducteur, et dont j'ai la nationalité? Le bannissement

de la censure n'est-elle pas la condition préalable pour que puisse s'écrire une histoire véritable, apaisante et réconciliatrice? Signataires et cosignataires, tous ensemble, n'auraient-ils pas dû exiger de l'Etat algérien qu'il ouvre enfin ses archives afin que les historiens algériens puissent commencer à faire leur travail?

Non, tous ensemble, ils préfèrent recommander.... que l'on rediffuse plus largement le film qui leur sied. A commencer par son auteur, la cinéaste Cohen elle-même (charité bien ordonnée...!). Qui parlait d'honnêteté et de scrupule?

Je note par ailleurs l'absence bien curieuse parmi les cosignataires algériens de Fouad Soufi et de Saddek Benkada, cités comme les seuls universitaires algériens à avoir communiqué sur le 5 Juillet 62. Est-ce parce que le premier a été longtemps à la direction des Archives, oranaises d'abord, nationales ensuite, et le second longtemps Maire d'Oran, postes qui auraient dû leur permettre d'accéder à des archives plus qu'intéressantes pour ce massacre d'Oran?

Leur absence s'explique-t-elle par la peur de ceux qui les ont placés à de telles responsabilités, puisque chaque Algérien sait qu'on ne peut y accéder sans l'aval du FLN, ou/et de la Sécurité militaire? A moins que ce ne soit tout simplement la peur d'avoir à répondre de cette trahison vis-à-vis de leur propre conscience professionnelle qui consiste à s'accommoder de ce scandale qu'est l'inaccessibilité des Archives?

3 - Ayant commencé leur réponse par deux mensonges, ces auteurs ne pouvaient finir que par une diffamation.

Plus riche, j'aurais pris un avocat. Selon eux, j'expliquerais "les massacres d'Européens le 5 juillet 1962" par une "barbarie inhérente aux Arabes, de l'Algérie d'alors à la Syrie d'aujourd'hui". Je sais qu'en France la meilleure manière de déstabiliser son adversaire est de le traiter de raciste, vu que tout le monde est devenu, dernièrement, antiraciste (quelle bonne nouvelle!). Mais la mode n'en rend pas moins délictueux les auteurs, ni moins manifeste leur volonté de nuire.

Je parle, il est vrai, de "massacres", mais ces historiens spécialisés dans l'histoire franco algérienne, s'ils n'ont jamais cru de leur devoir d'écrire sur la journée la plus sanglante de la guerre d'Algérie, ne peuvent non plus les nier. Ils précisent même: "crimes odieux".

Mon texte insistait lourdement sur le fait que tenter de faire porter "au peuple", la responsabilité de ces massacres est une lâcheté. Tous les grands génocides ont mêlé l'organisation par le haut et la barbarie par le bas de certaines parties de la population. Et à Oran, ce 5 Juillet 1962, il en fut ainsi. Le constater serait-ce du racisme quand il s'agit de populations arabo-musulmanes?

Alors sur quoi se fonde leur jugement sans appel? Sans doute sur le témoignage de cet ouvrier communiste arabe, ami de mon père, qui me fit le récit de cet Européen tué devant ses yeux, dans le quartier Victor Hugo, dont on avait ouvert le ventre et mangé le foie. Au moment du montage, je l'écartai pour ne conserver que les témoignages du quartier choisi, la Marine, mais ce témoignage, filmé, est toujours conservé dans mes rushes, et dans ma propre mémoire.

J'avais donc toute légitimité pour le citer dans le Huff Post. Et c'est précisément pour éviter d'encourir le reproche qui m'est injustement fait par ces historiens, que je pris la précaution de le replacer dans une histoire, celle de l'islam même. Tout musulman sait en effet que pareille mésaventure arriva à l'oncle du Prophète Mohamed, Hamza b. Abdalmouttalib, et que depuis cette époque, dans des périodes de djihad, de pieux combattants, sans doute par vengeance, font subir le même sort à leurs victimes.

Ce fut le cas dernièrement en Syrie, dont fut témoin le monde entier, puisque l'acte chirurgical fut filmé en direct. Ce dépeçage, doublé de cannibalisme n'a jamais cessé d'être pratiqué depuis les débuts de l'Islam, et il continue de se pratiquer, sous toutes les latitudes par toutes sortes de djihadistes. En Algérie, il y a quelques années, par les djihadistes du GIA, et encore quelques années avant par ceux de la "guerre de libération".

Mieux connaître l'islam, outre que c'est un minimum quand on se spécialise dans l'histoire d'un pays musulman, aurait évité aux deux historiens de considérer que de tels faits sont des bavures ou "des faits de délinquance pure". Mais aussi d'identifier Arabes et islam, (comme s'il n'y avait pas des Arabes chrétiens) et d'attribuer aux premiers une procédure qui relève du second. Enfin, de m'accuser de façon diffamatoire de "renvoyer à une soi-disant barbarie inhérente aux Arabes", comme ils l'écrivent!

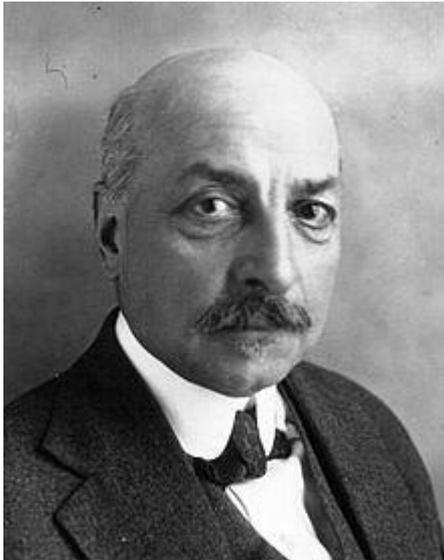
Mensonge direct ou par omission, occultation, amalgame, fausse accusation, déduction abusive, tout cela en deux pages. Plutôt qu'une conception de l'histoire et une déontologie de chercheurs soucieux uniquement de vérité, ne sont-ils pas la marque d'une velléité totalitaire plus proche de celle d'un procureur à la Vychinski?

NDLR : Concernant le témoignage relatif à l'affaire Cohen/SICSIC il s'agit d'une famille de 6 personnes qui ont été enlevées les 28 et 29 juin 1962 à Oran, et non le 5 juillet. Dans un premier temps, le 28 Juin 1962, trois

personnes sont portées disparues. L'inquiétude grandissante, le 29 Juin, trois autres membres de la famille sont partis à leurs recherches et ont également disparu. Que maintenant Madame COHEN se désolidarise, c'est son droit, mais elle n'apporte aucune preuve....si ce n'est qu'une conviction bien tardive. J'ai encore en mémoire le témoignage bouleversant d'un autre membre de cette famille qui n'a pas hésité à parler devant une caméra sur ce drame horrible. Nous savons tous que ces disparitions étaient liées « au facies » et que des soi-disant éléments incontrôlés (Marsiens...) régnaient en toute impunité.

3/ Maurice VIOLLETTE (Gouverneur d'Algérie 1925/1927)

Maurice Gabriel Viollette est un homme d'État français, né le 3 septembre 1870 à Janville (Eure-et-Loir) et mort le 9 septembre 1960 à Dreux.



Biographie

Issu d'une famille beauceronne d'artisans et de laboureurs installée à Sancheville depuis le 18^e siècle, puis à Janville à la fin du 18^e siècle, Maurice Viollette est né le lendemain de la chute du second Empire à Sedan : « Dans mon petit village, je suis venu annoncer la République », aimait-il à rappeler.

Avocat, chef de cabinet du ministre Alexandre Millerand dans le gouvernement Pierre Waldeck-Rousseau, il est d'abord candidat aux législatives à Chinon en 1898, sans succès, puis élu aux municipales de Tours en 1900. Il est secrétaire de la première séance et désigné pour participer à deux commissions (finances et enseignement), puis il est candidat aux législatives de 1902 à Dreux, et élu député radical d'Eure-et-Loir, et constamment réélu jusqu'en 1919.

En 1914, ses collègues le portent à la vice-présidence de la Chambre, fonction qu'il assumera pendant trois ans. Mais c'est l'année de la guerre. Capitaine de chasseurs alpins à Bourg-Saint-Maurice, Maurice Viollette mène sa colonne aux attaques de Tracy-le-Val et de Tracy-le-Mont, ce qui lui vaudra la Croix de guerre.

Membre de la Ligue des droits de l'homme, il retrouve son siège au Palais-Bourbon en 1924 (radical, puis républicain socialiste à partir de 1928). Il est sénateur de 1930 à 1939. Après la guerre, il siège aux deux Assemblées nationales constituantes comme radical, puis comme UDSR. Élu UDSR à l'Assemblée nationale en 1946, il est inscrit au groupe républicain radical et radical-socialiste de 1951 à 1955.

Maurice Viollette est aussi **très actif dans la franc-maçonnerie**. Initié en mars 1893 à la loge *Bienfaisance et Progrès*, il a plus tard été élu au Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France.

Maire de Dreux de 1908 à 1959, il est ministre du Ravitaillement en 1917. Les élections législatives du 16 novembre 1919 ont lieu au scrutin de liste avec représentation proportionnelle. Ayant refusé d'adhérer au bloc national, Maurice Viollette est battu. Cet échec ne l'empêchera pas, en 1921, d'être élu président du Conseil général d'Eure-et-Loir.

A l'occasion des élections du 11 mai 1924, il reprend sa place à la Chambre des députés, entraînant toute sa liste d'union des gauches. De nouveau membre de la commission des finances, il assume alors les fonctions de rapporteur général.

Le 12 Mai 1925, il est nommé **gouverneur général de l'Algérie**. Il s'efforce de pratiquer à ce poste une politique de justice, de bonté et de compréhension à l'égard des Musulmans. Il préconise l'assimilation par l'attribution de la **citoyenneté française aux éléments autochtones au fur et à mesure de leur accession à un certain degré d'évolution**, refusant en revanche l'extension systématique du droit de vote à tous les indigènes dont certains pourraient se laisser **entraîner par des agitateurs ou par l'administration**. Ce projet de réforme (matérialisé par le projet de loi déposé par le gouvernement Blum le 30 décembre 1936 et connu sous le nom de « projet Blum-Viollette »), jugé à **l'époque trop audacieux**, déclenche contre son auteur les tenants de la grande colonisation qui ne tardent pas à le contraindre à la démission. Cette période inspirera à Maurice Viollette, en 1931, un nouvel ouvrage "prophétique" **L'Algérie vivra-t-elle?** dans lequel il affirme que si **l'Algérie devait rester le fief exclusif des colons**, elle serait dans "quinze ou vingt ans" **perdue pour la France**.

De retour d'Algérie, le 20 novembre 1927, il est **réélu député le 29 mai 1928**. L'année suivante, Maurice Viollette est pressenti en vue de se présenter aux élections sénatoriales qui doivent avoir lieu le 20 octobre. Ce jour-là, il obtient 407 voix sur 714 votants, se classant au deuxième rang des candidats alors que trois sièges sont à pourvoir. Il devient de ce fait sénateur d'Eure-et-Loir.

Au Sénat, nombreuses sont ses interventions, lesquelles portent essentiellement sur les sujets qui lui sont devenus familiers tant ils lui tiennent à cœur : problèmes juridiques ou militaires, **questions relatives à l'Algérie** et, bien sûr, tout ce qui touche à l'agriculture, qu'il s'agisse des baux à ferme, du prix des céréales, de la défense des marchés agricoles ou du fonctionnement de l'office du blé. Maurice Viollette appartient d'ailleurs tour à tour à la commission des finances, à la commission de législation civile et criminelle, à **la commission de l'Algérie, dont il sera élu vice-président en 1936**, à la commission de l'armée.

Il reprend alors contact avec le gouvernement puisqu'on le retrouve ministre d'Etat dans le premier cabinet Blum (4 juin 1936 au 21 juin 1937), dans le 3^e cabinet Chautemps (22 juin 1937 au 18 janvier 1938) et dans le 3^e cabinet Blum (13 mars au 10 avril 1938).

En cette même année 1938, son **opposition à la politique de Munich** le fait classer **parmi les « bellicistes »** et il est battu, avec toute sa liste, lors du renouvellement d'un tiers des sénateurs, le 23 octobre. Provisoirement écarté du Parlement, Maurice Viollette, loin d'être découragé, en profite pour développer encore son activité sur le plan local.

Révoqué et arrêté par le gouvernement de Vichy, il est réélu à la Libération et reste député jusqu'en 1955 ainsi que maire de Dreux et président du conseil général d'Eure-et-Loir jusqu'à sa mort en 1960, à 90 ans.

4/ Jean KAY et un itinéraire bien compliqué !

Jean-Eugène-Paul Kay, est né le 5 janvier 1943 à Miliana en Algérie et mort le 23 décembre 2012 à Loze (Tarn-et-Garonne), est un aventurier et un écrivain français. Ses luttes sont diverses, **de l'Algérie française au Cabinda**, en passant par le Yémen, le Liban etc. « **Pirate au grand cœur** » pour certains, « **baroudeur illuminé** » pour d'autres, il dira de lui-même ne pas combattre pour l'argent mais pour défendre son idéal, « les valeurs chrétiennes » **et la lutte contre le communisme**, « cette idéologie productrice de misère, de corruption, d'injustice et de mort ».

Biographie

Il passe peu de temps dans sa ville natale, **Miliana**. Très tôt, son père, officier des transmissions dans l'armée de terre, a été muté à l'école militaire de St Cyr Coëtquidan en Bretagne. Un de ses frères est aussi officier et notamment a servi à la Légion étrangère (4^e compagnie à Holl-Holl- TFAI- Djibouti). Il séjournera également à Paris pendant sa scolarité en internat. Il perd sa mère à l'âge de huit ans. Il reçoit donc une éducation assez rigide, sans mère, dans une famille dédiée à l'art de la guerre, bercée de traditions chrétiennes.

L'Algérie

En 1961, il est **caporal dans l'armée française**. Son corps d'armée est basé à Montélimar, mais en intervention à Maison-Carrée en Algérie.

Dans le but de défendre l'Algérie française, Jean Kay déserte et rejoint l'OAS ; il appartient aux commandos Delta du lieutenant Degueudre, qui y est chargée des attentats et exécutions.

Il collabore aux émissions pirates de Radio France, **la radio clandestine de l'OAS**, commet plusieurs attentats, est arrêté, emprisonné à la prison de la Santé puis au fort d'Ivry, en région parisienne, où il purge une peine de huit mois ; il est finalement condamné à deux ans de prison avec sursis. Cette inactivité lui permet de lire et découvrir Pierre Drieu La Rochelle, Robert Brasillach, et André Malraux. Il est réintégré dans l'armée, à la caserne Dupleix à Paris. **Après les accords d'Évian, qui établissent l'indépendance de l'Algérie, il déserte à nouveau, définitivement cette fois.**



[Photo datée du 5 décembre 1971 montrant Jean Kay (c), dans une voiture de police à Orly]

Le Yémen du Nord

En 1963, **il est en Espagne à Alicante**, où il rencontre des anciens membres de l'OAS, accueillis par le régime franquiste. Pendant son séjour, il rencontre Marie Louisa, surnommée Marisa, avec laquelle il a une fille, Eva, qui naît pendant son séjour au Yémen.

En février 1964, à la demande de **Roger Faulques, ancien du 1^{er} REP**, avec le soutien de **Jacques Foccart** et de son réseau, il part pour le Yémen, dans la 1^{re} armée royaliste de l'Imam El Badr, commandée par le prince Mohamed Ibn Hussein, financée par l'Arabie saoudite, contre les républicains soutenus par les Égyptiens de Nasser, auteurs du coup d'État de 1962 qui proclamait la république. Il rejoint l'équipe du mercenaire Tony de Saint-Paul, qui était arrivé avec les hommes de Faulques en septembre 1963, et était mort deux mois plus tôt. Entre autres choses, il s'occupe des transmissions ; il est blessé à la main. Son livre *Le guerrier de l'espoir* laisse penser que c'est alors qu'il est enrôlé dans le mouvement fasciste Guerrilleros de Cristo Rey. C'est aussi à cette période qu'il commence à rédiger ce qui sera plus tard *L'arme au cœur*. Finalement, les républicains gagnent et prennent le pouvoir au Yémen du Nord.

Le Biafra et le Liban

1967 est l'année de la guerre des Six Jours du 5 au 11 juin, qui voit le Liban se faire envahir par les réfugiés palestiniens, de la fin de la première guerre du Yémen, et de la tentative de d'indépendance du Biafra. La sécession de la province nigériane est déclarée le 30 mai par le colonel biafrais Odumegwu Emeka Ojukwu, encouragée par la France, incarnée en Afrique par **Jacques Foccart**, qui livre armes et mercenaires, dirigés par le légionnaire **Rolf Steiner**. **Jean Kay en sera.**

Les mercenaires se battent sans armes lourdes, à un contre deux, face aux troupes nigériennes du général Yakubu Gowon, soutenu par les Britanniques et les Russes. **Jean Kay échappe de peu à la mort à bord** d'un DC3 chargé de bombarder un destroyer britannique. Mais la cause est perdue d'avance, et c'est la débâcle pour les mercenaires. Jean Kay devra, et ce sera peut être pour lui le début d'une prise de conscience, abandonner un jeune garçon qu'il avait adopté.

Fait-il (encore ?) partie de l'équipe de Bob Denard ? Le suit-il ensuite au Katanga soutenir Moïse Tshombé, dans l'équipe des « affreux » ?

Toujours est-il qu'en 1968 on le retrouve au Moyen-Orient. Il y entraîne, à Tabrieh au Liban, les phalanges chrétiennes maronites, dans le groupe de résistance «Tanzim» de Fawzi Mahfouz Abou Roy, à l'appel de Bachir Gemayel.

Il y rencontre également sa deuxième femme, Seta Vanerian, une esthéticienne d'origine arménienne, qui a fui la France après mai 68, pour intégrer le tout récemment créé Front populaire de libération de la Palestine. Ils se marient à Beyrouth suivant le rite orthodoxe, la religion de sa femme, le 25 février 1971. Ils auront une fille, Emmanuelle.

Il dit volontiers avoir eu une prise de conscience du malheur des populations civiles pendant sa période en Afrique noire, et vouloir lutter à présent en leur faveur.

Vol 711

En 1971, Jean Kay est à Paris où il termine probablement son livre *L'Arme au cœur*, dans son studio du 15^e arrondissement, près du logement de son père, colonel en retraite. Une de ses idoles, **André Malraux**, âgé de 70 ans, se déclare prêt à partir combattre pour la liberté de ce qu'on appelle à l'époque le Bengale, ou "Pakistan oriental". Pour défendre ce peuple opprimé qui demande à faire scission du Pakistan, ce "pays enragé par son indépendance", l'ancien ministre adresse une "Lettre au président Nixon" dans le quotidien "Le Figaro" du 17 décembre (page 1 et 3) et déclare vouloir y partir lui-même. **Il renonce finalement, mais pas Jean Kay: le 3 décembre 1971, le mercenaire prend en otage les passagers et l'équipage d'un avion, le vol 711 de la Pakistan International Airlines** à Orly, pour réclamer des médicaments pour le Bangladesh, en les menaçant d'une arme à feu et d'une bombe, contenue dans une sacoche d'où sortent des fils électriques de mise à feu. Il est arrêté après quelques heures, lors du prétendu chargement des médicaments, un leurre de la police pour monter à bord, non sans avoir fait feu sur un de ses assaillants. Le sac du pirate n'était rempli que de livres, dont une bible, et un rasoir électrique d'où sortaient les fameux fils, qui simulaient une bombe.

Quelques jours plus tard, le 16 décembre, c'est l'indépendance du Bangladesh par scission avec le Pakistan.

André Malraux, grand défenseur du Bangladesh naissant, **témoignera en sa faveur à son procès en octobre 1973.** Il est condamné **à 5 ans de prison avec sursis**; il est donc libéré. Son avocat était Jean-Marc Varaut.

Le livre *L'Arme au cœur* de Jean Kay est publié, puis son roman *Les Fous de guerres*, écrit en détention. Il sort donc de prison fin 1973, et ce long séjour lui a probablement permis de tisser quelques liens dans le « milieu » du banditisme ; la suite de sa vie le montrera. Puis il repart au **Liban**, et entraîne à nouveau les « phalanges chrétiennes ».

Le Cabinda

Le 24 avril 1974, au **Portugal**, c'est le début de la Révolution des œillets qui renverse le régime fasciste « salazariste » de Marcelo Caetano. Le 30 juin 1974 des membres du F.L.E.C, qui souhaitent l'indépendance **totale du Cabinda**, rentrent d'un exil, et ouvrent une représentation à Tchiowa (Capitale du Cabinda). Jean Kay, qui fait alors partie du « Paladin group », part avec ses mercenaires pour l'Angola, encadrer le F.L.E.C du commandant Bissafi, pour la « libération » et l'« indépendance » du Cabinda. Ils font face aux forces angolaises du MPLA, qui s'opposent aux Portugais. Ils vont réussir leur mission, et, le 10 août 1974 le gouvernement congolais envoie au Cabinda une troupe commandée par José Auguste Tchioufou, directeur-adjoint d'Elf-Congo, responsable du « MPC », installée à Pointe-Noire, qui s'autoproclame Président du Cabinda. Le 19 septembre, le Cabinda est annexé par le MPLA de l'Angola, qui **chassera** le 2 novembre le F.L.E.C et **les mercenaires, dont Jean Kay**. C'est la fin de la « libération » du Cabinda, maintenant envahi par les forces angolaises, et rattaché au pays. L'indépendance de l'Angola est proclamée à Luanda, par Agostinho Neto du MPLA, président de la République populaire, le 11 novembre. Jean Kay et ses mercenaires fuient les troupes angolaises au Congo, et, fait prisonniers, sont extradés vers la France en septembre 1975 après neuf mois de prison à Brazzaville. Jean Kay devient père, pour la troisième fois, pendant son "séjour" angolais, en juillet 1974, de Patricia, née à Beyrouth.

En 1975, en Espagne, le 20 novembre, **la mort de Francisco Franco** permet la restauration de la monarchie. À partir de cette date, les groupes anticommunistes, d'extrême droite, hébergés jusqu'alors par le régime franquiste ne sont plus bienvenus; ils cherchent refuge essentiellement en Amérique du Sud, essentiellement dans le Chili de Pinochet ou dans l'Argentine et sa junte. **Pour les anciens de l'OAS, c'est le début de l'activisme sud-américain et de la coopération avec la CIA dans la lutte anticommuniste.**

L'argent

En ce **début 1976**, Jean Kay est à Paris. Il fréquente ses **anciens amis, des ex-OAS, des mercenaires**, dont certains ont mal tourné, par exemple **Jacques Prévost, conjuré du "petit-Clamart"** et participant au rapt en

décembre de **Louis Hazan, PDG de Phonogram**. Il vit à Boulogne-Billancourt avec et dans l'appartement de Danièle Marquet, qu'il connaît depuis 1972.

Cette dernière a pour amie Bernadette Roels, 36 ans, une ex-prostituée convertie en gérante de restaurant (au 42 rue du rendez-vous à Paris 12^e) grâce à l'argent de son amant depuis plusieurs mois : Hervé de Vathaire.

Ce dernier, 48 ans, directeur financier de Dassault aviation depuis 24 ans, vient de perdre sa femme Chantal, qui a succombé à un cancer le 19 avril. Sa conscience l'avait poussé depuis plusieurs années à constituer un dossier fiscal compromettant contre son patron. Il rencontre Jean Kay par l'intermédiaire de Bernadette Roels et son amie, Danielle Marquet, la compagne de Jean Kay. Les deux hommes sympathisent, le financier est séduit par la personnalité hors norme de Kay, et ce dernier par la proximité avec l'argent. Tous deux échafaudent un plan : grâce au dossier Vathaire, ils décident de faire **chanter Dassault**. Du 6 au 10 mai, tous deux, accompagnés de leur amies, se rendront en voyage à Miami, en Floride, aux États-Unis; suivant les sources, il s'agira soit de vacances, soit d'une rencontre avec des exilés cubains anticastriste, et *a fortiori* anticommuniste. Jean Kay dira à de nombreux amis, dont le journaliste Alain Leluc venu le rencontrer dans un hôtel de luxe à Collins Avenue dans Miami Beach: « **je suis sur une affaire d'un milliard** ».

Mais à leur retour en France, Jean Kay a une meilleure idée : il subtilise le dossier du directeur financier et le fait chanter à son tour : le 6 juillet, Vathaire se rend à la succursale de la BNP au 24 avenue de la Grande Armée à Paris, et retire simplement, grâce à la signature qu'il a sur le compte de son patron, et à la confiance qu'il a obtenue du personnel de l'agence, 8 millions de francs (800 millions d'anciens francs, 1,2 million d'euros, 1,6 million de dollars de l'époque), soit 16 mille billets de 500 francs, sur le compte de Marcel Dassault, qu'il met dans deux gros sacs ; puis il disparaît avec Jean Kay. Les deux compères ne semblaient pas craindre de poursuites, puisqu'ils passent tranquillement leur première nuit à Boulogne dans l'appartement de "Dany" Marquet, puis la nuit du 7 dans le "Grand Hôtel du Château" à Divonne, près de la frontière suisse. Apprenant la plainte de Dassault, la fuite commence.

Vathaire seul sera retrouvé, en Grèce, où il s'est livré à la police, mais sans l'argent. **Jean Kay est, lui, introuvable. Trois millions seront tout de même retrouvés sur deux comptes en banque suisses**, l'un au nom de Kay, l'autre de sa compagne Danièle.

Le 25 août, **Jacques Chirac (impliqué dans le dossier de Vathaire)**, qui dénonce les versements occultes de Dassault au RPR), démissionne de ses fonctions de premier ministre (démission politique sans rapport avec cette affaire) ; deux jours après, la presse est au courant et l'affaire de Vathaire éclate au grand jour.

La destination de la somme disparue reste mystérieuse. Pour certains, elle aurait financé les Phalanges chrétiennes libanaises en pleine guerre civile et aidé des **anciens de l'OAS en Espagne** ; pour d'autres, elle aurait financé deux cambriolages ayant pu servir à alimenter des réseaux internationaux d'extrême droite : le casse de la Société générale de Paris en août 1976, et le **casse de Nice d'Albert Spaggiari**, le week-end du 17 juillet 1976 ; **Jean Kay est peut être aussi dans l'équipe**, avec, entre autres, des anciens de l'OAS (dont un certain «le Targui», accompagné de «Mireille», et un certain «la baraka»). **Albert Spaggiari a lui aussi été à Miami avant son casse**. Les deux affaires sont-elles liées à la lutte anticommuniste américaine?

Quoi qu'il en soit, Jean Kay **gardera une grande partie de la somme volée**, puisqu'il en dira cinq ans plus tard : « J'ai eu le Nirvāna de l'argent. Je pouvais tout acheter : un avion, un yacht de luxe, une hacienda en Argentine...».

La fuite

Après l'arrestation de Vathaire, son coéquipier de fortune, **en Grèce**, pays où il a acheté (à Athènes) un voilier dont il ne peut se servir, Jean Kay tente de fuir au Liban rejoindre ses amis du Tanzim. Interpol et «certains services secrets» sont à ses trousses. À partir de 1977, il fuit un peu partout : Espagne, Portugal, Suisse, Singapour, Miami, et certains vont même le considérer comme mort. Il atteint finalement le Royaume-Uni, où il achète un deuxième bateau et commence sa fuite maritime, avec sa compagne Danièle. En 1981, le magazine Paris Match, sous la plume d'Alain Leluc, ami de Jean Kay, **le retrouve en Inde**, toujours accompagné de son amie "Dany", et le dit «clochard», habitant un refuge au pied de l'Himalaya, se nourrissant d'un bol de riz par jour. Il déclare «avoir trouvé la Paix», et aime à dire que pour lui, « l'avenir n'existe plus ».

Pourtant, en 1982, à New Delhi, l'avenir frappe à sa porte en lui présentant Fiona Field. Ils vivront ensemble. Au début 1984, **chassés d'Australie**, on les **retrouve à Calcutta, où Jean Kay est à nouveau en prison**, pour des troubles à l'ordre public. Ils sont **finalement expulsés**. En 1985 sa femme Fiona donne naissance dans les **Carāibes** à la quatrième fille de Kay.

Ils vivront en mer jusqu'à l'âge de la scolarisation de leur fille.

La retraite ?

Les années 1990 voient la fin (temporaire) de la cavale maritime. Jean Kay et sa famille vivent à terre, entre Espagne (**Alicante**, Barcelone) et la région de Toulouse, pour élever leur dernière fille. En 1997, il publie son autobiographie, *Le Guerrier de l'Espoir*. Le 24 février 2000, **sa femme Fiona se suicide** en se noyant dans une rivière. Jean Kay publie son nouveau livre tiré de l'épisode «Calcutta» 15 ans plus tôt : *L'île où l'amour est descendu sur terre*. Il repart vivre en mer avec sa fille en 2004.



[Vue d'Alicante]

Jean Kay est décédé le 23 décembre 2012 à Loze (Tarn-et-Garonne)

5/ Un animateur de France 2 se moque de Bouteflika Les internautes algériens indignés

Dans sa dernière émission, « On n'est pas couché » diffusée samedi dernier sur France 2, **Laurent Ruquier s'est moqué d'Abdelaziz Bouteflika**. Et depuis, cela fait le buzz sur les réseaux sociaux.

L'animateur français a prononcé plusieurs phrases pour **évoquer le quatrième mandat du président algérien** : « Le président algérien qui va briguer un quatrième mandat à 76 ans et cette année il a passé près de trois mois à l'hôpital après avoir fait un AVC et la grande question de cette élection c'est : **qui finira dans l'urne le premier, le bulletin ou lui-même ?** », « Je ne me moque pas, par rapport à Nelson Mandela, il est en super forme mais, Mandela, lui, il ne se présente pas » ou encore : « **Le bilan politique de François Hollande est meilleur que le bilan de santé de Bouteflika**. Contrairement à François Hollande, les seules courbes qui l'intéressent sont celles de ses températures ».

« Quand on devient la risée du monde »

Pour beaucoup d'internautes, le **quatrième mandat de Bouteflika est une humiliation** et a permis aux autres **peuples de se moquer de l'Algérie**. « Quand on devient la risée du monde **et des médias français!** Ça me fait mal au cœur. A travers ces moqueries, c'est tout le **peuple qui est humilié**. Ben M'hidi et Abbane doivent se retourner dans leurs tombes », regrette Bachir Derrais sur Facebook. « C'est une honte ! Il nous a humiliés lui et sa clique de voleurs. On est devenu la risée des autres peuples », réagit Ghani 16 sur Youtube. « Ah la honte ! » écrit Sofia Ben sur twitter. « L'un des avantages du quatrième mandat est de **divertir les Français** », ironise Mohamed sur Youtube. Zabana 16, Youcef et Bess290 pensent que les Français devraient se tenir à l'écart des polémiques algériennes.

« C'est la vérité »...

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://www.tsa-algerie.com/actualite/item/2928-un-animateur-de-france-2-se-moque-de-bouteflika-les-internautes-algeriens-indignes>

6/ Immigration: bientôt des centres de tri régionaux pour demandeurs d'asile?

Un rapport parlementaire rendu ce jeudi préconise de "déconcentrer" le système du droit d'asile, avec la mise en place de "quotas par région" et des centres de transit régionaux.

"L'asile est en **train d'exploser** parce qu'il est utilisé à **des fins d'immigration**", a diagnostiqué le ministre de **l'Intérieur Manuel Valls ce jeudi matin**. Pour remédier au problème, la sénatrice UDI Valérie Létard et le député PS Jean-Louis Touraine lui ont remis ce jeudi un rapport "élaboré à l'issue d'une vaste concertation", afin de mieux répartir ces personnes sur l'ensemble du territoire français.

- Le constat

Selon ce rapport, la demande d'asile a quasiment doublé en six ans, passant de 35.000 demandes en 2007 à 68.000 prévues cette année. 45% des demandeurs se trouvent en Ile-de-France, mais Lyon et Metz ont enregistré des flux importants ces dernières années, ajoute le document, qui doit alimenter un projet de loi avant les élections municipales.

En raison de cet afflux, les structures d'hébergement dédiées aux demandeurs d'asile (CADA) saturent et la grande majorité se retrouve logée, la nuit, dans des hôtels, ou s'installe dans des squats plus ou moins salubres. Ces situations créent de fortes tensions au niveau local, avec des amalgames entre populations roms, sans-papiers et demandeurs d'asile, parfois instrumentalisés dans la campagne électorale.

Autre souci: la gestion des déboutés du droit d'asile. Selon les rapporteurs, environ 80% des demandes sont rejetées, une fois tous les recours épuisés. Mais en raison de la lenteur de la procédure, deux ans en moyenne, les demandeurs ont souvent fondé une famille, trouvé un emploi, scolarisé leurs enfants et sont donc difficiles à expulser.

Le parcours de la famille de Leonarda Dibrani, expulsée vers le Kosovo après plus de quatre années passées en France, en est un exemple. "Dibrani, c'est l'archétype de ce qu'on ne doit plus faire, dans l'intérêt de la famille et de la France", selon Jean-Louis Touraine.

- Les solutions proposées.....

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://www.humanite.fr/societe/immigration-bientot-des-centres-de-tri-regionaux-p-554117>

Et sur le même sujet : http://www.lepoint.fr/societe/manuel-valls-l-asile-est-en-train-d-exploser-28-11-2013-1762772_23.php

7/ Le cri du désespoir à Pledran : enquête sur l'expropriation possible de Réjane Corlay, 92 ans.

[+video] (Source Madame Monique Gajeau)

L'affaire commence à faire du bruit. Comme Breizh-info l'a évoqué mardi, Réjane Corlay, une nonagénaire résidant à Plédran, au sud de Saint-Brieuc, depuis 1951, se trouve aujourd'hui confrontée à la perspective d'une possible expropriation de son jardin potager, comme trois autres familles qui ont des terrains à côté du sien. En pleine possession de ses moyens, elle vit aujourd'hui seule dans sa maison – son mari est décédé il y a plus de dix ans – avec une retraite inférieure à 1000 € par mois.

Or la commune, dirigée par Maryse Raoult (PS), envisage en effet d'acquérir plusieurs parcelles entre la rue du Val et la rue Charles de Gaulle, pour y construire 10 logements sociaux qui seraient réservés prioritairement à des personnes âgées. Pour arriver à ses fins, la commune a entamée une procédure d'expropriation en 2011, date à laquelle France Domaine, chargée d'évaluer les terrains, avait envoyé son rapport et ses estimations (à découvrir [ici](#) et [ici](#)).

Le courrier de Saint-Brieuc Agglomération – administration au sein de laquelle Maryse Raoult est également vice-présidente en charge de l'habitat - envoyé le 5 novembre 2013 à Réjane Corlay et aux autres propriétaires des terrains visés indique en effet que les objectifs de l'aménagement de la zone à urbaniser seraient de :

— réaliser une opération d'habitat social, qui aurait vocation à accueillir un public locataire de personnes âgées non dépendantes, un partenariat avec l'EHPAD (hébergement pour personnes âgées dépendantes) étant également envisagé dans l'avenir.

— aménager le carrefour adjacent, jugé dangereux pour la circulation.

Pour Réjane Corlay, tout comme pour son fils Joël, qui est également son curateur, « *il n'y a aucun rapport entre l'aménagement du carrefour dangereux et l'expropriation dont nous menace la mairie de Plédran, les travaux pouvant être réalisés sans nous déposséder de nos terres.* »....

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://www.breizh-info.com/4207/actualite-societale/le-cri-du-desespoir-pledran-corlay-expropriation/>

EPILOGUE HASSI BOUNIF

2009 = 63 581 habitants

Oran, ville propre ? On peut toujours rêver...



[Le manque de civisme et la faillite dans la gestion des communes sont à l'origine de la saleté de nos villes].

L'environnement va de plus en plus mal à El Bahia. Le constat a été fait depuis déjà belle lurette, mais rien ne semble être fait, du moins concrètement, pour sauver les meubles. Décharges sauvages jonchant même les routes et égouts à ciel ouvert font partie du décor d'El Bahia. La situation s'empire même au niveau de ces communes, à l'image de Sidi Chahmi, **Hassi Bounif**, Hassi Mefsoukh, Aïn El Bia, pour ne citer que celles-ci. Ces localités, chefs-lieux de communes et de daïras pour certaines, ne diffèrent désormais plus des villages et autres hameaux ; du fait que l'ensemble des quartiers d'Oran se dégradent de jour en jour et sont de plus en plus sales. Les rues, les artères et les façades des immeubles sont dans un état désastreux....

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://www.lematindz.net/news/8840-oran-ville-propre-on-peut-toujours-rever.html>

BON WEEK-END A TOUS

Jean-Claude Rosso